

Département  
Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De NiceCommune  
de  
Lucéram

## Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

## Délibération N°215

**Décision modificative  
N°7  
sur le budget communal****Virements de crédits****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, M. Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M Jean-Louis Dalloni, Mme Nathalie Chiavarino par Mme Michèle Barnoin, Monsieur Pierre Natali par M. Michel Calmet.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget « Commune », en procédant à des virements de crédits et opérations d'ordres, selon les éléments suivants :

**Décision modificative N°7**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188	700.00 €	
<b>Total D 011 : charges à caractère général</b>	<b>700.00 €</b>	
D 6688 : Autres		700.00 €
<b>Total D 66 : charges financières</b>		<b>700.00 €</b>

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus présentés, formant la décision modificative n°7 sur le budget « Commune ».

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire  
Michel Calmet



La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort


